

Parc industriel Frontenac : ajout d'usages dans deux zones

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22503Cb et 22506lp, R.C.A.2V.Q. 337

Activité de participation publique

Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Duberger-Les Saules

Date et heure

14 septembre 2022, à 19 h

Lieu

Centre communautaire Duberger, 2341, rue Rivière du Berger (grande salle)

Déroulement de l'activité

- 1. Accueil et présentation des intervenants.
- 2. Présentation du déroulement.
- 3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la règlementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec et la Politique de participation publique de la Ville de Québec.
- 4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier.
- 5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification règlementaire est disponible en ligne.
- 6. Présentation du projet de modification à la règlementation d'urbanisme par la personne-ressource.
- 7. Mention que le projet de modification à la règlementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public.
- 8. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les 7 jours qui suivent la consultation publique.
- 9. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.
- 10. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement des Rivières





Projet

Secteur concerné

Arrondissement des Rivières, quartier de Duberger-Les Saules, secteur du parc industriel Frontenac

Description du projet et principales modifications

Le projet de modifications réglementaires concerne deux demandes différentes de modification de zonage dans le parc industriel Frontenac.

La première concerne le Domaine Anim'O Plus qui souhaite étendre ses activités. Pour y parvenir, la modification réglementaire vise à ajouter l'usage C2 *Vente au détail et services* à tous les étages. Actuellement, cet usage est autorisé uniquement au sous-sol et au rez-de-chaussée. La zone concernée est la 22503Cb située le long du boulevard Wilfrid-Hamel.

La deuxième demande vise à régulariser les activités de la Société protectrice des animaux de Québec (SPA) située au 1130, avenue Galilée (zone 22506lp). L'organisme agit à titre de centre animalier et de refuge municipal sur le territoire de la ville de Québec et la modification réglementaire vise à ajouter l'usage de fourrière pour animaux domestiques.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=372

Participation

Administrateurs du conseil de quartier :

- M. Patrice Côté, trésorier
- M. Yannick Bourque
- M^{me} Dominique Tremblay, présidente
- M^{me} Naomi Guilbault
- M^{me} Marie Merriaux

Conseillères municipales

M^{me} Véronique Dallaire, conseillère du district électoral des Saules - Les Méandres

Personne-ressource

- M^{me} Lydia Toupin conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale
- M. Mathieu Gendron, requérant du Domaine Anim'O Plus
- M^{me} Manon Légaré, requérante de la Société de protection des animaux de Québec





Animation de la rencontre

 M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Nombre de participants

9 participants, dont 5 administrateurs du conseil de quartier et 4 citoyens

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Duberger-Les Saules recommande à l'unanimité au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22503Cb et 22506lp, R.C.A.2V.Q. 337

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	Description des votes
A.	5	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'approuver le projet de modification à la règlementation d'urbanisme
В.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement des Rivières de ne pas approuver le projet de modification à la règlementation d'urbanisme
C.	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'approuver le projet de modification à la règlementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
Abstention	0	
TOTAL	5	

Questions et commentaires du public

 Une citoyenne demande à la SPA de Québec des précisions à savoir ce qu'il se passe lorsque la fourrière déborde. La requérante explique le processus [question qui n'était pas reliée à la présente demande de modifications réglementaires]





RAPPORT ACTIVITÉ DE PARTICIPATION PUBLIQUE

Questions et commentaires des administrateurs

- Un administrateur demande à savoir s'il y a des bureaux présentement dans l'édifice.
 Réponse du requérant : Oui, ainsi qu'une cuisine pour les employés.
- Une administratrice demande à savoir s'il y a d'autres entreprises présentes dans le bâtiment du Domaine Anim'O Plus.

Réponse du requérant : il y a une dame qui pratique la tonte de chats.

Nombre d'interventions

3 interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement des Rivières et au conseil d'arrondissement des Rivières

Réalisation du rapport

Date

22 septembre 2022

Rédigé par

M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Approuvé par :

M^{me} Dominique Tremblay, présidente du conseil de quartier de Duberger-Les Saules

